



# PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

# Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE:** Pays de la Loire

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Département de Maine-et-Loire

SERVICE GESTIONNAIRE: Département de Maine-et-Loire - Unité Financements européens

**CODE ET INTITULE :** PDLOOI1654 Pays de la Loire\_CD49\_2026-2027\_Accompagnement à l'évaluation des capacités fonctionnelles et cognitives relative à l'employabilité des participants

PROGRAMME: Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

# **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:**

1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

#### CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Les financements européens sont exclusivement attribués à des opérations individuelles et à des personnes morales

Peuvent répondre à l'appel à projet des structures contribuant à l'accompagnement et à l'insertion socioprofessionnelle du public cible.

Un porteur de projet unique sera retenu. La structure peut confier une partie de l'accompagnement à des prestataires avec application de la règle de mise en concurrence.

S'agissant des associations, seules sont admises celles ayant souscrit un contrat d'engagement républicain (article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 120 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 21/11/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES: 05/01/2026







#### **DESCRIPTION ET CONTEXTE:**

Cet appel à projet a pour objectif d'accompagner de manière renforcée des personnes en recherche d' emploi en intégrant une articulation de l'accompagnement professionnel et social, pouvant comprendre la levée des freins. Le projet sélectionné s'adressera à un public qui éprouve des difficultés importantes de santé ou de handicap, supposées ou avérées empêchant l'orientation ou l'accès à un emploi durable. Il permettra de mesurer les capacités fonctionnelles et cognitives relatives à l'employabilité des bénéficiaires par un diagnostic de l'employabilité et un accompagnement à la reconnaissance du handicap si celui-ci est détecté.

L'appel à projet vise à sélectionner une seule opération, qui bénéficiera d'un financement du Fonds social européen+ (FSE+) de 50% maximum.

L'opération se déroulera du 01/01/2026 au 31/12/2027.

Le budget pour le projet soutenu est évalué à 240 000 euros pour 2 ans. Le FSE+ pourra intervenir à hauteur de 120 000 euros maximum.

Le porteur devra justifier d'une demande de subvention auprès d'un autre cofinanceur pour équilibrer son budget.

# L'action du Département dans les domaines de l'action sociale et de l'insertion

Le Département est une collectivité territoriale au service du territoire et des habitants de Maine-et-Loire. Il déploie des actions de service public, principalement dans les champs des solidarités, des collèges, de l'entretien des routes et de l'aménagement des territoires et prend des décisions intéressant la vie quotidienne et décide de grands projets pour l'avenir de l'Anjou.

Il est reconnu par la loi comme le pilote de l'action sociale et de l'insertion. Cette compétence se traduit par la responsabilité de nombreux dispositifs tels que le revenu de solidarité active (RSA), les contrats aidés, le financement d'actions d'insertion, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), le Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) ...

Le Département est ainsi responsable de l'attribution du RSA et veille à la bonne application de la législation pour permettre l'accès au juste droit.

Pour la période 2023-2028, le Département a défini sa **Stratégie départementale pour l'insertion et l'emploi** qui permet d'engager une nouvelle dynamique pour renforcer et démultiplier les parcours vers l'emploi, structurer l'offre d'accompagnement et développer les coopérations avec les acteurs économiques dont les entreprises.

Cette politique départementale est complémentaire depuis 2018 de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée par l'État qui a évolué en Pacte des solidarités à compter de 2024. Ces orientations nationales réaffirment le rôle des Départements dans le domaine de l'insertion et visent au travers de son cinquième engagement «investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi » à garantir une mise en parcours rapide des nouveaux entrants dans le dispositif RSA et un parcours cohérent via un accompagnement personnalisé.







La mobilisation du Fonds social européen sur le territoire départemental est d'ailleurs inscrite dans ce cadre puisqu'elle constitue un moyen et un levier pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou exclus.

## Présentation du Fonds social européen plus (FSE+)

Le Fonds social européen plus (FSE+) est un instrument financier créé et abondé par l'Union européenne dans l'objectif de réduire les écarts de développement et renforcer la cohésion économique et sociale entre les pays et les régions des États membres.

Pour la nouvelle période de programmation 2021-2027, la France a été dotée de 6,674 milliards d'euros de FSE+ et a défini 3 grandes priorités pour l'utilisation de ces financements :

- l'accès à l'emploi,
- l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie,
- l'inclusion sociale, la santé, la protection sociale et la lutte contre la pauvreté.

Afin de mobiliser les fonds au plus près des besoins, l'autorité de gestion en charge du FSE+ en France délègue la gestion d'une partie des enveloppes territoriales à des organismes intermédiaires tels que les Départements.

## Le FSE+ 2021-2027 géré par le Département de Maine-et-Loire

Depuis 2011, le Département de Maine-et-Loire, en tant que chef de file de l'insertion sur le territoire départemental, attribue des crédits du Fonds social européen afin de financer des opérations dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi et notamment des bénéficiaires du RSA dont il a la charge. Sur la période 2015-2022, le Département a attribué 6,6 millions d' euros de FSE.

Pour la période 2021-2027, le Département s'est vu confié une enveloppe de 6,16 millions d'euros de FSE+ dont 1,1 M€ au titre des compétences Intégration sociale, Insertion des jeunes et Innovation et 5,06 millions pour l'inclusion active vers et par l'emploi.

Le Département pourra ainsi financer des actions sur quatre thématiques dont trois nouvelles pour la période 2021-2027 :

- L'inclusion active vers et par l'emploi et notamment l'accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées de l'emploi (priorité 1- objectif spécifique H);
- L'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale nouvelle thématique qui permet un accompagnement social y compris des enfants (priorité 1- objectif spécifique L);
- L'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi (priorité 2) ;
- L'innovation et essaimage de dispositifs innovants (priorité 6).

Ces thématiques seront déclinées en un certain nombre d'opérations portées :







- par des opérateurs externes suite à appel à projets, le FSE+ venant en complément d'une contrepartie nationale (subvention d'un organisme public ou privé ou autofinancement);
- par le Département lui-même.

Le présent appel à projet est lancé au titre de la priorité 1, objectif spécifique H « L'inclusion active vers et par l'emploi et notamment l'accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées de l'emploi ».

THÈME: Levée des freins à l'emploi

